

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1579>



# 1ère Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères - Compte rendu

- SNES académiques - Exercice de nos métiers - Contenus - Disciplines - Pratiques professionnelles -  
Langues - Publication date: mardi 7 mars 2006



---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

– La FSU, par la voix de la représentante du **SNES**, Isabelle Cheviet (S3 Dijon) et de sa collègue du **SNUipp**, Marie-Odile Taurel, a pointé le problème de la « non diversification » de l'enseignement des LV. Ce phénomène commence dès l'école élémentaire, puisque environ 95% des élèves y commencent d'apprendre l'anglais.

Bien sûr, l'administration a mis en avant l'aspect rural de notre académie, mais aussi le problème de formation des professeurs des écoles pour justifier ce fait.

– Le SNUipp a insisté sur le manque de formation des enseignants du 1er degré dans ce domaine et a rappelé que certains d'entre eux n'avaient pas pratiqué de langue vivante depuis 20 ou 30 ans. Il a rappelé sa revendication de maîtres itinérants de langue vivante.

– La FSU a également exprimé ses inquiétudes concernant l'enseignement de **l'allemand**. Les **classes bilangues** (enseignement concomitant de deux LV dès la 6e) présentées comme le remède à bien des maux en ce domaine, ne risquent-elles pas d'être des classes élitistes ?

L'administration a rétorqué qu'un bilan concernant les classes bilangues ne pouvait être dressé puisque leur implantation datait de 2005 et que l'information n'avait pas été forcément bien faite auprès des parents d'élèves (ce que les représentants des parents ont confirmé).

Quant à l'aspect pédagogique, les corps d'inspection ont souligné le fait que l'apprentissage en parallèle de 2 LV permet de développer des mécanismes intellectuels.



Le SNES ne l'a pas nié, mais a rétorqué que seuls les élèves qui n'étaient pas en difficulté développeraient ces mécanismes et qu'en outre, les classes bilangues pourraient nuire à l'implantation de l'allemand LV1, LV2 et l'anglais LV2.

Nous avons demandé si un élève pourrait bénéficier d'une dérogation pour aller apprendre l'allemand. Réponse affirmative, à condition qu'il n'y ait pas de section bilangue dans son collège de secteur.

– Le point a également été fait sur les **classes européennes** et une présentation des « **Europro** » en lycée professionnel. L'allemand y est alors utilisé comme un outil d'insertion : les élèves peuvent sortir de l'enseignement technique avec des équivalences (les Compagnons du Devoir allemands, par exemple).

Une convention a été signée avec le Land du Bad Württemberg pour qu'aient lieu des formations franco-allemandes.

Rappelons toutefois que **l'ouverture d'une section européenne en lycée suppose la présence d'un enseignant capable d'enseigner sa discipline dans une langue étrangère**. Or, l'Éducation nationale ne forme pas ces enseignants...

– La **carte académique des langues vivantes** a largement été abordée. Le Recteur a expliqué à la commission qu'il poursuivait l'ouverture des classes bilangues, pour faire passer de 60 à 100 classes implantées dans notre académie à la rentrée prochaine.

Le rectorat, comme le Conseil général, déplore le retard de notre académie dans l'enseignement du **chinois**. Cette langue sera donc ouverte au collège Carnot (Dijon) dans un premier temps, au collège du Chapitre (classé Ambition Réussite) à Chenôve (21), ainsi que dans un collège de Mâcon.

Un sort particulier a également été fait à **l'espagnol**. Suite à l'une de nos questions sur la fermeture de l'espagnol LV1 au collège Marcelle-Pardé à Dijon, l'Inspection Académique de Côte-d'Or a déploré que ce soit là le seul cas où la langue n'était pas enseignée en amont, dans le primaire. Le SNES a alors déclaré qu'il s'agissait d'un choix politique du Recteur. M. Dugrip a réfuté cette idée en soutenant que, s'il y avait de la demande en élémentaire, le rectorat planterait l'espagnol LV1 au collège. Il fut alors contredit par la représentante du SNUipp : il y a, tous les ans, des demandes dans le 1er degré.

Enfin, le représentant des lycéens s'est étonné de voir le rectorat ouvrir des sections de chinois et fermer des sections d'espagnol (LV1, LV3). Il lui fut répondu qu'on était à l'heure de la mondialisation...

Le SNES a cependant souligné que la fermeture de 5 sections d'espagnol LV3 risquait de renforcer la désaffection pour l'allemand LV2.

Nous avons également été informés que, malgré les demandes des parents d'élèves, l'espagnol n'ouvrirait pas à Beaune (Jules-Ferry), Is-sur-Tille ni Selongey, afin de préserver l'enseignement de l'italien et celui de l'allemand.

La section européenne en **italien** du lycée de Brochon risque d'être déplacée sur un lycée dijonnais et remplacée par une section européenne en anglais.

## – Cadre Européen

Une bonne partie de la commission a été réservée au CECR (**Cadre Européen Commun de Référence** pour les LV) dont le but est d'harmoniser les pratiques en matière d'enseignement des LV. **Le SNES a revendiqué une formation pour tous les collègues de LV**. Il nous a été répondu que des stages inter-langues seraient proposés dans les trois années à venir dans tous les établissements. En outre, nous avons été informés qu'une certification en allemand serait mise en place dès mai 2006.

– Enfin, le point a été fait sur le **nouveau bac STG** pour lequel auront lieu des évaluations de compétences écrites et orales dès 2007, ainsi que sur les allègements d'effectifs en terminale.

Le recteur a rappelé que, pour ce faire, l'administration avait utilisé les TZR et les assistants de langue, abondé les Dotations Horaires Globales en heures supplémentaires, recherché les sous-services d'enseignants. La même procédure doit être reprise et étendue aux lycées professionnels.

Alors que le SNES déplore la baisse du nombre d'heures élèves qui s'est produite il y a quelques années, les inspecteurs d'anglais nous rétorquent que c'est normal puisque les élèves commencent l'apprentissage des LV plus tôt : « ils en ont moins besoin en lycée » (sic). C'est sans doute pour cette raison que la circulaire de rentrée mentionne « le temps d'exposition à la langue » !

## Isabelle Cheviet

Secrétariat académique du SNES, membre de la CACLV



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat national des enseignants de Second degré

---